

L'élement extrémiste appuie le ministère

Tous ceux qui avaient appuyé l'amendement coopératiste au budget votent avec le ministère pour faire rejeter l'amendement Ralston. — Le débat sur le budget reprendra

LE BUDGET VOTE PAR 119 A 63

(Par Fulgence Charpentier)
Ottawa, 11. — Le débat sur la phase initiale du budget s'est terminé hier soir, après avoir vécu une existence relativement courte, surtout depuis que les libéraux ont décidé de réserver leurs remarques pour le second acte de la discussion, lors que les résolutions budgétaires amendées, cette fois, par l'hon. M. Rhodes, seront présentées au Parlement sous leur forme définitive.
Le gouvernement a remporté la victoire avec une majorité de 33 voix, le vote sur la motion principale ayant été de 107 pour et de 74 contre. Seul M. Carmichael, professeur de Kindersley, a donné son appui au ministère, parmi ses collègues d'extrême-gauche. Ses onze confrères votèrent avec l'Opposition, même que M. A. W. Neill, de Comox-Alberni, indépendant.
Les cloches ont résonné pour l'appel au vote à onze heures moins quart et les trois dénombrements ont pris exactement quarante minutes, car il fallut demander l'opinion de la députation sur le sous-amendement Lucas, sur l'amendement Ralston, et enfin sur le budget Rhodes lui-même. On procéda au vote par élimination. Il s'est produit sans incidents parce que la guérida reprendra plus sérieusement plus tard.
Le sous-amendement Lucas est un véritable réclameur du parti coopératiste et surtout l'élaboration d'un système économique suivant les données communistes. Il a été défait par un vote de 117 à 13.
Les députés qui composent ce chiffre fatidique sont les suivants: M. Spencer, Irvine, McInnis, Garland, Kennedy, Speakman, Lucas, Mitchell, Luckovitch, Irvine, Carmichael, M. MacPhail, et M. Neill, indépendant.
L'amendement Ralston a obtenu un meilleur traitement, mais son sort n'a pas été plus heureux parce qu'il a été renversé par un vote de 119 à 63, donnant une majorité de 56 au gouvernement. Les douze progressistes et M. Neill, qui avaient donné leur appui aux réclamations extrêmes de M. Lucas, ont alors pris la part du ministère. Chaque fois que l'un d'eux se levait pour voter, les libéraux applaudissaient à outrance. Cette motion de l'hon. J. L. Ralston constatait surtout que le budget est une mesure rétrograde, destinée à réduire les revenus, diminuer le commerce et augmenter le chômage. Elle blâme surtout le gouvernement de ne pas spécifier qui puisse bénéficier à la population.
Les libéraux ont ensuite exigé le vote sur la motion principale, alors que les progressistes changèrent de nouveau leur attitude, à l'exception de M. Carmichael.
Le débat a commencé le 21 mars et s'est terminé hier, 11 avril. Demain, la séance sera consacrée à l'étude du bill de fusion des chemins de fer, et l'examen des résolutions budgétaires recommencera au retour des vacances de Pâques. Il est probable que dans l'intervalle le ministre des Finances mettra la dernière main aux changements qu'il proposera à ses propres mesures en comité plénier. Il est presque entendu maintenant, dans les cercles parlementaires, que les pensions militaires seront remises en plein aux ex-soldats qui sont à l'emploi du gouvernement dans les ministères.
Les derniers coups de feu ont été tirés hier par les députés suivants: MM. Angus McInnis, de Vancouver, travailliste; le Dr Donnelly, libéral de Willow-Bunch, Onésime Gagnon, conservateur de Dorchester, le Colonel Cantley, conservateur de Pictou, Mitchell Luckovitch, progressiste de Vancouver, W. A. Beynon, conservateur de Moose-Jaw, et d'Arcy Plunkett, conservateur de Victoria.
M. McInnis a formulé la prédiction que la prochaine conférence économique de Londres ne produira aucun résultat si ce n'est celui de préparer les voies pour une autre réunion du même genre. Après la Conférence impériale, après la conférence mondiale, ce sera probablement une conférence interplanétaire. Le Dr Donnelly, a qualifié le budget de diabétique, parce que les victimes du diabète seules ne se pas être affectées par la taxe sur le sucre. Enfin M. Gagnon, de Dorchester, a provoqué une petite sensation en se prononçant pour ce dernier impôt, sous prétexte que le sucre ne se vendant que cinq sous la livre, après s'être détaillé à douze sous pendant la guerre, une augmentation était pleinement justifiée.
M. Angus McInnis
Ottawa, 11. (P.C.) — Le député travailliste de Vancouver-Sud a continué le débat sur le budget aujourd'hui aux Communes.
Le chômage est la conséquence logique du système capitaliste, a appris M. MacInnes aux députés. La guerre aussi dépendait du capitalisme. Et toutes ces calamités commencent par des luttes pour des marchés. Ce se-

QUEBEC VOTE LE MORATOIRE DES HYPOTHEQUES

Aveu sensationnel qui jette un jour nouveau sur l'incendie de la «Victoriaville Furniture»

La version fournie par un nommé Renouf établissant l'innocence de Donat Pépin

Il y aurait au parjure
Victoriaville, 11. — On sait maintenant quel est la véritable cause de l'incendie de la «Victoriaville Furniture» de Daveluyville. Un nommé J. Renouf, qui comparait ce matin devant le magistrat Métayer de Québec, a avoué qu'il était l'auteur involontaire de l'incendie de la Victoriaville Furniture à Daveluyville.
Les circonstances sont les suivantes:
Dans la soirée où eut lieu l'incendie, Renouf, en compagnie d'une femme, s'est rendu à la manufacture. Le gardien était alors absent. Renouf a forcé la porte et s'est introduit dans l'édifice. Il tenait à la main un cruchon en verre contenant un gallon d'alcool. Dans l'obscurité, Renouf frappa la cruche contre un poteau en ciment. Le contenu se répandit par terre. Renouf, voulant mesurer son désastre, alluma une allumette qui tomba enflammée sur le plancher mouillé d'alcool, et instantanément le feu se déclara. Renouf apeuré, se précipita dans son auto, et se dirigea en hâte vers Victoriaville.
Cette déclaration fut corroborée par plusieurs personnes à qui Renouf avait relaté l'incident. Comme on le comprend, cet aveu sensationnel change la physionomie du crime dont était accusé Donat Pépin, qui purge présentement une sentence à St-Vincent-de-Paul. Demain, J.-C.-A. Bergeron devra répondre devant le magistrat Couture, de Sherbrooke, à une accusation de parjure. Comme on se le rappelle, c'est Bergeron qui accusa Donat Pépin d'avoir mis le feu à la Victoriaville Furniture de Daveluyville. Renouf a été condamné, ce matin à subir son procès aux assises.

Un conservateur déplore que les criminels soient trop bien traités

Le colonel Thomas Cantley recommande un châtiement sévère

Luxe à réprover
Les prisons anglaises se vident et les nôtres se remplissent
"Ticket of leave"
Ottawa, 11. (P.C.) — M. Thomas Cantley (conservateur, Pictou) usant de son droit de parler sur le budget, en a profité pour condamner le luxe dont on entoure les prisonniers, en même temps qu'il s'est élevé contre l'octroi, trop généreux, à son gré de la libération conditionnelle "ticket of leave".
Quelqu'un lui a raconté combien les prisonniers anglais sont sévèrement traités. Et en les comparant à ceux qui habitent Saint-Vincent de Paul, Portsmouth et Dorchester, il se demande si nos prisonniers ne seraient pas plus à l'aise, pour réfléchir, dans les pénitenciers anglais.
M. Cantley croit que les criminels sont de plus en plus nombreux parce qu'ils savent trouver un logement confortable en prison. Au cours de dix dernières années, on a fermé plus de la moitié des prisons anglaises, faute d'occupants. Ici, c'est le contraire. Le premier but d'une maison pénitentiaire, c'est de protéger la société. Il faut donc que le crime soit puni et que le séjour en prison soit désagréable.
En matière de discipline pénitentiaire, il faut éviter d'être vindicatifs ou sentimentaux. Au Canada, on a trop tendance à s'apitoyer sur le sort des criminels. Les hommes trouvés coupables de crime ne doivent pas être considérés pour autres que ce qu'ils sont: des ennemis de la société.
Et ces ennemis de la société doivent être privés du luxe, ne doivent manger que ce qu'il faut absolument pour vivre. On ne devrait pas leur donner de tabac. Au cours de l'année dernière, on a acheté \$18,000 de tabac à MM. les bandits; on a dépensé pour eux \$10,000 en soins d'hygiène dentaire; et \$37,000 en petits soins de toute sorte. En livres et brochure, on a dépensé \$5,000 en une seule année. Et de bonnes âmes ne sont pas satisfaites, demandant que les ennemis de la société soient mieux traités.
Châtiments corporels
Quant à ce qui concerne les châtiements corporels, ils sont non seulement justifiables, mais en plusieurs cas nécessaires. Pour certaines fautes on ne doit pas hésiter à employer le chat à neuf queues, et le bon vieux fouet s'impose souvent, devrait en tout cas s'imposer.
M. Cantley recommande une espèce de torture, qui consiste pour le prisonnier à tourner une meule pendant 40 minutes sans interruption, sans quoi il est noté. L'orateur s'en prend au "ticket of leave" accordé à deux courtiers condamnés à Ottawa, Mowat et McGillivray. Il n'en fait pas reproche au ministre de la Justice, qui a simplement observé la loi.
Le député conservateur de Pictou veut aussi qu'on soit plus sévère à la maison pour les enfants c'est le seul moyen d'empêcher les prisons de déborder dans quelques années.

Deux amendements proposant d'accorder également du délai au paiement des intérêts sur les créances hypothécaires, à la discrétion du tribunal, ont été rejetés hier soir par l'Assemblée législative

LE BILL DILLON RESTE DANS LES STATUTS

Québec, 11. (Spécial au Canada). — Le bill du moratoire mitige présenté par l'hon. M. Godbout a été adopté, hier, en troisième lecture, après un débat intéressant qui dura toute la soirée et au cours duquel deux amendements furent proposés, le premier par M. Jos. Cohen, député de St-Laurent, et le second par M. Laurent Barré, député de Rouville.
M. Cohen aurait voulu n'astreindre le débiteur qu'au paiement d'une seule année de taxes, et M. Barré suggérait de donner au juge la latitude d'accorder du délai pour les intérêts, tout en tenant compte des délais de prescription des dits intérêts.
L'hon. M. Taschereau s'est opposé à l'amendement de M. Jos. Cohen en déclarant qu'il ne fallait pas aller trop loin, à une époque où les municipalités avaient besoin de toutes leurs ressources pour faire face à leurs obligations. L'hon. M. Perrault appuya les remarques du chef du gouvernement et l'amendement fut battu par une forte majorité. L'amendement Barré a subi le même sort et le bill a été adopté sur division.
Dans l'avant-midi la Chambre a considéré rapidement du bill présenté par M. Jean-Paul Sauvé pour rayer la loi Dillon des statuts de la province. Le bill a été rejeté par 56 à 10.
Vers dix heures et demie, hier soir, l'hon. M. Bouchard a rendu sa décision sur le "point d'ordre" soulevé la veille par M. Irénée Vautrin au sujet des amendements apportés au bill de Montréal par le conseil législatif. M. Bouchard a déclaré que par un article des règlements ne l'obligeait à trancher la question et qu'il laissait à la Chambre le soin de rendre la décision sollicitée par M. Vautrin. M. Maurice Duplessis a alors fait retarder cette décision à demain.
Tout au début de la séance, hier matin, l'hon. M. Stockwell a présenté un nouveau bill pour modifier la loi des assurances collectives des employés publiques et le chef de l'Opposition s'oppose à ce stage de la session, de considérer de nouveaux bills.
L'hon. M. Taschereau fait remarquer que l'on présente ce nouveau bill à la demande des employés civils "à qui, dit-il, j'ai répondu que si nous pouvions passer ce projet de loi nous le ferions". La discussion en reste là jusqu'à la deuxième lecture.
M. Peter Bercevitich se lève alors et dit: "Dans un article de Paris, au Times de Londres, je lis que S. E. le cardinal Verdier, archevêque de la capitale française, a demandé des prières à son peuple pour supplier Dieu de faire cesser les persécutions de Hitler contre les Juifs en Allemagne. Au nom des Juifs du Canada, je remercie le Cardinal Verdier".
Toute la Chambre marque son approbation par des applaudissements. L'hon. M. Stockwell présente ensuite le budget supplémentaire qui est référé au comité de subsides.
Après quelques remarques de MM. Duplessis et Barré, la Chambre adopte le bill de l'hon. M. Godbout concernant la vente des produits laitiers qui a été discuté pendant une partie de la journée d'hier.
L'hon. M. Taschereau propose ensuite au comité de la Chambre la résolution en vertu de laquelle le gouvernement viendra au secours de l'Université de Montréal.
"Au nom de la population de la Métropole, dit le Dr E. Poulin de Laurier) je désire exprimer mes remerciements au gouvernement pour ce beau geste qu'il vient de faire en faveur de notre Université. Cependant ce que le gouvernement donne ne suffit pas. Il faut que les administrateurs de Montréal trouvent le moyen de faire leur part pour terminer l'oeuvre commencée.
"A titre d'ancien élève de l'Université de Montréal, dit à son tour, M. Jos. Cohen que l'on me permette de dire toute ma satisfaction pour l'aide apportée par le gouvernement à l'Université de Montréal. Je regrette que le gouvernement ne puisse faire davantage actuellement mais je suis sûr que quand des jours meilleurs viendront, le gouvernement trouvera les moyens de faire davantage. Mon collègue de Saint-Louis se joint à moi pour remercier le gouvernement."
M. Duplessis: "Cette question de l'Université doit être considérée en dehors de toute question politique. Nous devons venir en aide à une institution essentielle et l'Université de Montréal a joué un grand rôle dans le passé; elle est appelée à jouer un rôle semblable dans l'avenir. L'Opposition est heureuse d'offrir au gouvernement dans les circonstances sa plus sincère coopération."
M. Gault demande: Quel a été le coût de la nouvelle Université? M. Taschereau: Jusqu'ici les constructions ont coûté \$7,500,000 et pour les terminer il faudra dépenser encore pas moins de \$2,500,000. La somme que nous votons permettra à l'Université de conserver ses bâtiments en attendant des jours meilleurs.
Les résolutions sont ensuite adoptées.
M. Duplessis: "Je désire que les autorités prennent les mesures raisonnables pour réparer les erreurs qui ont été commises."
Le bill est ensuite lu et adopté en troisième lecture.
M. Paul Sauvé de Deux-Montagnes, présente, ensuite, un bill pour abroger la loi Dillon passée après les élections de 1931.

L'importance de l'électrification de nos campagnes

L'hon. Elisée Thériault l'expose au Conseil législatif. Bill adopté

Le communisme
Québec, 11. (Spécial au "Canada") — Le Conseil législatif a eu de nouveau hier une séance intéressante au cours de laquelle l'hon. Elisée Thériault sur la mesure du gouvernement qui permet l'exportation de l'électricité aux États-Unis. M. Thériault s'est fortement élevé contre la mesure tandis qu'après lui, l'honorable M. Ouellette y a mis des réserves. La mesure a été fermement appuyée par l'hon. M. Power. On a apporté ensuite un amendement au bill, qui a été adopté en deuxième lecture.
Deux autres bills ont provoqué de très courts débats; celui qui permet à la commission des liqueurs d'avancer l'heure de la vente des spiritueux dans ses magasins et contre lequel l'hon. M. Chapais a protesté, et celui qui est dirigé contre les universités ouvrières de Montréal et que le leader de l'opposition à la Chambre Haute a approuvé de tout coeur.
Le premier débat a été soulevé sur le bill de l'électrification. Voici les remarques de l'hon. M. Thériault à ce sujet:
L'honorable M. Thériault — "C'est une mesure est une dérogation à notre politique générale depuis plusieurs années. Il y a un certain temps, une compagnie dont faisait partie feu l'honorable M. Miles voulut obtenir le pouvoir d'exporter de l'énergie électrique aux États-Unis. La législature s'y opposa. Je trouve étrange la conduite que l'on veut tenir aujourd'hui. Les explications que j'ai lues dans les journaux ne m'ont pas convaincu. Si nous avions un surplus d'énergie électrique cette mesure serait peut-être bienvenue. Mais nous n'avons pas un surplus d'énergie électrique."
Il est reconnu que nous dépendons, dans la province de Québec, moins d'électricité que partout ailleurs et que nous payons des taxes trois et quatre fois plus élevées qu'ailleurs. Si les taux baissaient la consommation augmenterait dans toute la province. L'hon. représentant de Lavallière parlait hier de l'électrification des campagnes. Nous avons fait des progrès, si l'électrification consiste à éclairer l'église, le presbytère et le couvent dans un village. Mais si l'électrification consiste à pourvoir les fermes de la force motrice, je dois dire que nous n'avons pas fait de progrès. Dans le comté de l'Islet, que j'ai représenté pendant treize ans et auquel je suis resté attaché, il y a à peu près trois fermes qui sont électrifiées. La question de l'électricité occupe l'opinion publique surtout dans notre district. Montréal ne s'est peut-être pas assez préoccupé de cette question. C'est ce qui fait que nous sommes seuls, à Québec, à lutter dans ce domaine. Dans une conférence qu'il a donnée, M. Massue a cité des chiffres pour démontrer que les compagnies ne pouvaient donner, dans Québec, les taux en vigueur dans l'Ontario. Or, les chiffres cités démontraient précisément que la grande ville de Montréal devrait avoir des taux aussi bas que les villes de l'Ontario. Encore une fois, je regrette que Montréal ne se soit pas intéressé à cette question."
L'honorable M. Martin: Nous avons essayé à municipaliser la charge. En Ontario, le gouvernement donne des bonis pour l'électrification des campagnes. La chambre de bain et tout ce qu'elle contient sont en aluminium. Les miroirs et les verres sont de ce métal. Les lits sont de canvas. Toute la nacelle est chauffée par des calorifères à même les tuyaux d'échappement.

Le Japon annonce d'autres victoires récentes au Jehol

Les troupes chinoises seraient en déroute dans la vallée du Lwan

Démentis chinois
Tchangtehun, Mandchourie, 11. (P.A.) — Les troupes chinoises sont en déroute dans la vallée de Lwan, s'il faut en croire le rapport d'avions de reconnaissance japonais. Ces troupes auraient été défaites après un engagement à Lenghow, une des entrées de la grande muraille de Chine.
On rapporte que le reste de l'armée du général Shang Tchen est encore poursuivi par les troupes du major Yoshiki Takata.
Les Japonais prétendent s'être emparés de Kientchangying, mais ceci a été démenti par les chinois. Les Nippons prétendent également être en possession de Sahochiao et ajoutent que les chinois sont aussi en déroute à Taïtowying.
Les forces du général Ting Tchang avancent vers Tchinwangtao. La plupart de ces victoires japonaises ont reçu un démenti de la part de la Chine.

Le projet tarifaire des Etats-Unis ne pourra pas nuire au commerce américain

Il l'établira au contraire sur une base plus solide, dit Cordell Hull

Entretiens séparés
Les hautes barrières tarifaires ne comportent pas toujours des avantages

Le chômage

Washington, 11 (P.A.) — Le nouveau système de tarif qui sera suggéré par les Etats-Unis au cours de la conférence économique de Washington à laquelle doit assister le premier ministre du Canada, a été exposé aujourd'hui par le secrétaire d'Etat Hull. Ce dernier a expliqué que le nouveau programme ne causerait pas de tort aux industries américaines, mais les établirait sur une base plus prospère.
M. Hull a répété que, même si les représentants de toutes les nations invitées sont à Washington en même temps, le gouvernement américain a l'intention d'avoir des entretiens individuels avec chacun d'eux. Autrement dit, l'on usera fort peu de l'assemblée plénière. Le secrétaire d'Etat a spécifié ce détail une seconde fois à la suite de l'annonce que M. Herriot avait avancé de deux jours son départ de France afin d'être présent aux pourparlers entre le président Roosevelt et Ramsay MacDonald.
Les petites nations auront l'avantage de se joindre aux entretiens par l'entremise de leurs consuls ordinaires.
Hull a traité de démodé l'argument qui veut que les tarifs favorables à l'échange international inondent le pays de produits étrangers aux dépens du travail américain. Répondant du tic au tac, il cite l'exemple de treize millions d'ouvriers américains qui ont perdu leur place malgré le soi-disant avantage des hautes barrières tarifaires.
En dehors des questions économiques il n'y a aura que le problème du désarmement qui sera vraisemblablement abordé aux entretiens.

Lancement du frère jumeau de l'Akron

Le "Macon" peut porter cinq avionnettes à son bord

Akron, 11. (P.A.) — Une douzaine de journalistes ont visité aujourd'hui le plus gros dirigeable du monde, le "Macon", "frère jumeau" de l'Akron, tout atterri pour son envolée d'essai, qui aura lieu jeudi.
Dans la cabine de direction, un tableau de commandes surchargé de manettes et d'un fouillis d'instruments curieux. Voici une rangée de robinets à sable de lest et les coupures des ballonnets, l'échange téléphonique pour les dix-huit appareils du bord, le système de sifflets et de cloches et les communications des huit chambres à moteurs. Il y a aussi des garages pour cinq avionnettes et le fumoir des officiers.
L'enveloppe a 785 pieds de longueur. Elle contient tout une série de ballonnets à gaz reliés par un immense tuyau de communication, des sacs d'eau et des dizaines de bidons à gazoline, qui serviront de ballast.
Les quartiers de l'équipage, les messes des officiers sont des plus modernes. La chambre de bain et tout ce qu'elle contient sont en aluminium. Les miroirs et les verres sont de ce métal. Les lits sont de canvas. Toute la nacelle est chauffée par des calorifères à même les tuyaux d'échappement.

Deux pêcheurs sauvés des eaux au Michigan

Sault-Ste-Marie, 11. (P.C.) — Charles et Allie Baker, deux pêcheurs de Cedarville, Michigan, qui furent entraînés à la dérive sur un champ de glace hier soir sur le lac Michigan, ont été recaptés aujourd'hui par un garde-côte et ramenés à Dollar, Michigan. Cette nouvelle a été communiquée par le commandant Ricketta du garde-côte américain qui procéda au sauvetage.
Les hommes avaient abandonné tout espoir au moment où ils furent rejoints par le garde-côte. Exposés au vent et au froid, ils avaient pitoyablement en arrivant à Dollar, et on dut leur prodigier des soins d'urgence.
Les rescapés doivent en partie leur salut au capitaine Roy Maxwell, et au pilote Phillips de la force aérienne de l'Ontario, qui les repêrèrent dans leur avion et guidèrent ensuite la marche du garde-côte.

NEW Westminster, 11 (P.C.)

Pete Towson, un petit garçon de sept ans, démontra son expertise au jeu de marbres en gagnant, au cours d'une seule partie, tous les marbres de ses deux frères, âgés de huit et dix ans. Ceux-ci voulurent reprendre leur bien mais Pete se sauva et alla se nicher en haut d'un arbre. Ses frères, sans hésiter, abattirent l'arbre à coups de hache. Pete s'est fracturé une cuisse dans la chute.
(A suivre à la page 2)

VON PAPAN CHERCHE-T-IL L'APPROBATION D'UN RAPPROCHEMENT AUSTRO-ALLEMAND?

Rome, 11. (P.A.) — La présence de deux chefs allemands et du chancelier d'Autriche à Rome excite actuellement les commentaires du corps diplomatique. On assure que ce voyage dont le motif officiel donné est celui d'une visite à Rome à l'occasion de la semaine sainte, n'aurait d'autre but que d'obtenir de l'Italie l'approbation d'une alliance politique entre l'Allemagne et l'Autriche.
D'autre part, il paraîtrait que l'entrevue Mussolini-Von Papan aurait eu trait particulièrement à la contre-proposition française présentée par l'ambassadeur français peu de temps avant la visite du vice-chancelier du Reich à Mussolini.

L'hon. J.-E. Perrault

"Je ne veux pas, dit-il, soulever de passions politiques. Je crois que le député des Deux-Montagnes a tort de vouloir revenir sur le passé. Il n'a jamais été question, quand cette loi a été passée, de mettre en doute la juridiction de nos tribunaux. C'est une loi spéciale qui a été passée mais cette loi a eu pour effet de mettre dans nos statuts des clauses qui doivent rester. On se souvient qu'à la suite des élections de 1931, il y eut 63 contestations d'élections, toutes parties d'un bureau central de Montréal. Jamais pareil cas s'était présenté. Le gouvernement a cru qu'il était bon de faire cesser cet abus qui n'était qu'une manœuvre politique et allait tout-à-fait à l'encontre de la loi des contestations d'élections. La législature a bien fait d'intervenir. Ces contestations d'élections n'étaient pas sérieuses. Elles n'avaient qu'un but: causer des embarras à la législature. Les clauses que nous avions insérées dans la loi devaient rester particulièrement celles qui se rapportent à l'affidavit.
M. Duplessis: — Il me semble, maintenant que le feu des passions politiques s'est éteint, que nous devrions abandonner cette loi Dillon. Il n'y avait rien de nouveau dans les contestations des élections de 1931. Ce qui était nouveau, c'était le conseil sur lequel on s'appuyait. Je me suis élevé alors et je le fais encore aujourd'hui contre ces contestations que je jugeais intempestives et inopportunes; toutefois, si l'abus quant au nombre était une chose intempestive, la loi Dillon n'était pas meilleure. J'ai dit que les contestations d'élections en bloc étaient de nature à nuire au crédit de la province mais on n'aurait pas du voter cette loi Dillon. Le cours normal à prendre aurait été de laisser les tribunaux compétents décider de ces cas. Un abus ne justifie pas un abus. Nous avons dans tout cela la conscience nette et que le gouvernement ne peut pas en dire autant."
M. Taschereau: — Le chef de l'Opposition n'a pas le droit de dire qu'il a la conscience blanche comme un lys de Pâques tandis que le gouvernement ne l'a pas. Je souleve un point d'ordre.
L'Orateur: — Le chef de l'Opposition n'a pas le droit de parler comme cela et je lui demande de retirer ses paroles.
M. Duplessis veut continuer mais le président maintient son jugement et rappelle au chef de l'Opposition qu'il n'a pas le droit de parler quand le point d'ordre a été jugé.
M. J. W. Morel, de Timiseouan, rappelle qu'il est témoin de certaines contestations d'élections et il veut dire un mot dans le débat. Il a été accusé sous 85 chefs d'accusation et il proteste. "Les élections, dit-il, dans mon comté, ont été honnêtement faites. Je suis sûr que le chef de l'Opposition actuel n'aurait jamais eu recours à un semblable manœuvre s'il eut été alors chef de la gauche. Ces contestations ont été uniquement l'oeuvre de M. Houde qui a crié sur tous les toits qu'il avait été volé."
L'hon. M. Taschereau
"Les contestations des élections de 1931, dit-il, ont été une des saletés commises par le parti conservateur. Je crois même que la contestation dans Trois-Rivières est venue de la même officine et ce fut le chef de l'Opposition qui fut l'instigateur de ce qui avait organisé le coup. Le député de Trois-Rivières a dit qu'il avait été devant les tribunaux mais il n'a jamais laissé plaider sa cause au mérite et il l'a fait renvoyer sur une exception à la forme." M. Taschereau donne ensuite lecture de l'interview donné par M. Duplessis aux journaux après les élections de 1931 et dans laquelle il protestait hautement contre les contestations en bloc. C'est lui qui nous invite dans son article à faire ce que M. Parent avait fait en 1901. Maintenant, il veut que nous rappelles la loi. Cela n'est pas nécessaire. Il fallait faire quelque chose pour sauver l'honneur de la province et je suis d'accord avec le chef de l'Opposition qui disait qu'il fallait en cette circonstance faire quelque chose pour sauver la race. La race est sauvée comme le voulait M. Duplessis et si c'était à recommencer, nous le ferions encore.
Après quelques remarques de M. Barré, la deuxième lecture du bill est remise à une autre séance et, comme il est une heure et quart la Chambre s'ajourne à cet après-midi.
Séance de l'après-midi
A l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Jean-Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, a poursuivi le débat de l'avant-midi sur le bill qu'il avait présenté dans le but de faire effacer de nos statistiques la loi Dillon votée par la législature à la dernière session.
M. Sauvé: Est-ce que d'autres députés de cette Chambre désiraient parler sur la question?
C'est le silence complet. Le président Bouchard répète la question, mais aucun député se lève, et M. Sauvé ajoute "La loi que j'avais présentée avait pour effet de rappeler la loi Dillon approuvée par le gouvernement au cours de la dernière session. A cette occasion, il me fut plaisir de saluer le retour du député de Ste-Anne qui était le parrain de ce bill. Je regrette, cependant, qu'il n'ait pas jugé à propos de défendre la loi qu'il a proposée (à suivre à la page 2)

Pas d'incendie à la Cathédrale et ni à St-Edouard

C'est ce qui ressort clairement des enquêtes tenues hier

Une déclaration

"Il n'y a pas eu de feu à la Basilique dans la nuit du 2 au 3 avril; si quelque chose a brûlé, c'est avant cette date. Voilà ce qui ressort de l'enquête que nous venons de faire".

M. J.-B. Legault, gardien de nuit, qui a témoigné, dit qu'il n'a rien vu de suspect. Il a vu le feu à la cathédrale à huit heures le soir et le feu à St-Edouard à cinq heures trente.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

M. Legault raconte ensuite au commissaire qu'il fait plusieurs fois la tournée de l'église au cours de la nuit.

La Semaine-Sainte à l'Oratoire

Judi, vendredi et samedi, les offices de la Semaine-Sainte auront lieu, à l'Oratoire Saint-Joseph, à 6 h. du matin.

Petits faits de la session fédérale

Ottawa, 11. — "Budget diabolique": telle est l'expression que le Dr T. F. Donnelly, député libéral de Willow Bunch, a employée aujourd'hui, aux Communes, pour désigner le budget présenté récemment à la Chambre par l'hon. E. N. Rhodes, ministre de la Finance.

Le taux du tarif dit de dumping qui sera imposé aux marchandises anglaises exportées au Canada pendant la dernière moitié du mois d'avril, sera de 12 cents par livre sterling de valeur.

L'hon. H. H. Stevens, ministre du Commerce et de l'Industrie, a déposé aujourd'hui à la Chambre deux copies non corrigées du rapport préparé par la Commission des grains au sujet de la récolte de 1932.

Repondant aujourd'hui à une demande de renseignements formulée par M. Ian Mackenzie, député libéral de Vancouver-centre, l'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a déclaré qu'il présenterait dans quelques jours les amendements qu'il propose de faire apporter à la loi fédérale des pensions.

Les amendements que l'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, apportera bientôt à la loi fédérale des pensions, ont été approuvés par l'Association des vétérans de guerre qui, aujourd'hui, ont tenu une conférence avec une sous-commission parlementaire, sous la présidence de l'hon. sir George Perley.

Le bill ministériel relatif au port d'armes à feu a été modifié aujourd'hui par le Sénat, qui y a inséré un amendement en vertu duquel les sportsmen ou chasseurs américains pourraient se procurer un permis de port d'armes à feu dès leur entrée en terre canadienne.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

L'hon. Murray McLaren, ministre des Pensions et de la Santé, a nié aujourd'hui le bien-fondé d'une nouvelle parue dans un journal, disant que l'Association des vétérans de guerre avaient accepté une réduction de dix pour cent sur leurs annuités.

Le paiement de la dette scolaire de nos municipalités

Création obligatoire d'un fonds de réserve. — \$60,000 à l'école Champlain

Constructions

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal recommandera au Conseil de l'Instruction publique d'imposer aux commissions scolaires de l'île de Montréal la création de réserves destinées au paiement plus expéditif de leurs dettes.

Hier, à la séance régulière d'administration, les commissaires ont estimé que l'amortissement de la dette scolaire des municipalités de l'île de Montréal, s'étendant parfois sur une période trop prolongée, c'est pourquoi ils trouveraient bon que les diverses commissions sous leur contrôle amortissent leurs dettes en quarante ans, tout comme la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Le comité des travaux a recommandé l'addition d'une aile neuve à l'école Champlain, coin des rues Logan et Fullum. Cette aile aura un rez-de-chaussée et deux étages, et renfermera à peu près dix classes.

Les travaux, qui comportent aussi la réfection de la vieille école élémentaire, coûteront environ \$60,000. L'architecte est M. Edmond Latourrelle. Il y aura aussi agrandissement de l'école Saint-Charles, à la Pointe-Saint-Charles et probablement réfection de l'école Victor-Rousselot. L'architecte désigné pour Saint-Charles est M. Lacroix.

La Commission a fait tenir un chèque de \$5,000 à la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises. Ce montant comprend les souscriptions personnelles des écoliers, celles de quelques professeurs, laïques et religieux, celles du personnel administratif et un reste de la souscription de l'an dernier.

La Commission offre ses condoléances à la famille Ludger Gravel, dont le chef, qui vient de mourir, a été pendant sept ou huit ans, membre de la commission centrale des écoles catholiques, sous la présidence du docteur C.-A. Daigle.

Etaient présents: M. Victor Doré, le président général; Monseigneur A. V. J. Piette, M. le chanoine Arthur Sylvestre, MM. les abbés F. M. Elliott, et Aimé Boileau, M. C.-A. Daigle, Benjamin Bonnier, J.-A. Jarry, Ernest Gosselin, René Charbonneau, Alfred Larose, Emmet Mullally, Hector Perrier, commissaires, et MM. Jean Casgrain, secrétaire; Romeo Delcourt, trésorier; J. F. Vincent, statisticien.

Les marchands de Ste-Brigide vont accepter les bons

La St-Vincent de Paul émettait les bons de secours, dès hier matin

M. Hector Dupuis, conseiller municipal du quartier Papineau nous déclarait hier soir ce qui suit: "J'ai assisté hier soir (lundi) à une assemblée de la conférence Sainte-Brigide de la Société St-Vincent de Paul, au cours de laquelle on a décidé de continuer l'émission des bons de secours. Et ce matin, les familles pauvres ont obtenu ces bons, du moins celles qui en ont fait la demande. Apparemment, la plupart des marchands acceptent les bons de secours, et ceux qui les refusent voient simplement leur clientèle achalandée d'autres établissements. La population pauvre a manifesté quelque mécontentement, mais est restée calme constamment. Je l'en félicite. Les choses sont maintenant parfaitement rétablies".

On annonçait hier après-midi, à l'hôtel de ville, que les officiers du conseil central de la Société St-Vincent de Paul avaient eu des pourparlers avec les hauts-fonctionnaires municipaux et quelques édiles, au cours de la matinée. Et l'on ajoutait que, le matin même, ces officiers doivent se réunir en conférence avec quelques membres du Comité exécutif. M. Alfred Lezout, président intermédiaire, et M. Fernand Rinfret, maire de Montréal, n'y seront pas, étant à Québec jusqu'à demain.

Plusieurs conseillers municipaux ont exprimé l'avis que M. Hector Dupuis a manqué de discernement en exposant la situation au grand jour, en pleine séance du Conseil municipal. M. A.-A. DesRoches, membre du Comité exécutif et président de la Commission municipale du chômage, prétend tout simplement qu'il s'agit "d'une tempête dans un verre d'eau".

Quoiqu'il en soit, l'enquête promise par M. Legault dans le cas des quelque trente marchands de Sainte-Brigide qui ont momentanément refusé d'accepter les bons de secours, exposant ainsi plusieurs centaines de familles pauvres à la famine, sera instituée.

BUCAREST, 11 (P.A.). — On rapporte que le prince Nicolas et son épouse morganatique, Jana Lucia Revent, se sont séparés. Le prince reviendra bientôt en Roumanie pour reprendre ses droits et privilèges qu'il abandonna en épousant Mme Deletji. La reine Marie aurait amené la réconciliation entre Nicolas et son frère, le roi Carol.

Le Dr Ernest Poulin remercie l'autorité provinciale d'être venue en aide à l'Université

Gage de la survivance de notre culture latine. — Les administrateurs

Autres nationalités

Québec, 12. (Spécial au Canada). — Le Dr Ernest Poulin, député de Laurier, a présenté hier matin, au début de la séance de la Chambre, les remerciements des députés et de la population de Montréal à l'hon. M. Taschereau pour l'aide généreuse donnée par le gouvernement à l'Université de Montréal.

"Je ne puis, a dit le Dr Poulin, me refuser d'élever ma voix après celle de l'hon. premier-ministre. Je comprends toute la grandeur, toute l'importance du projet de loi qui nous occupe.

"Et je voudrais que tous les membres de cette Chambre me permettent de dire merci, merci au nom de mes électeurs de Laurier, merci au nom de tous ceux qui profiteront de cette nouvelle largesse du gouvernement Taschereau. Merci pour apporter à cette question de l'Université de Montréal une solution propre à faire de cette oeuvre une gloire de notre patriotisme et de notre pays.

"Monsieur le président, une université est un foyer de science. A ce foyer doivent puiser les jeunes pour devenir des lumières au sein de la société, puis apporter leur quote-part de progrès et de vitalité à la nation et au pays tout entier. L'Université c'est la pépinière d'où sortent les chefs de la société.

On ne saurait s'exagérer l'importance de l'oeuvre universitaire. "Nous faisons partie de l'empire britannique. Sans vaine gloire et en toute justice, nous devons reconnaître que nous, Canadiens-français, avons fait notre part large et généreux pour conserver à cet empire notre beau pays, et prouver à l'Angleterre que les Canadiens-français ont été et sont toujours des sujets loyaux.

"Mais si le peuple Canadien-français a fait son devoir envers la mère patrie, c'est qu'il a été guidé et qu'il est resté soumis à ses chefs éclairés. "Il en sera de même dans l'avenir, mais pour cela il nous faut des chefs. "Ces chefs, l'Université Laval dans le passé nous les a données; dans l'avenir, l'Université de Montréal nous les donnera également.

"L'oeuvre de l'Université de Montréal est donc une oeuvre vitale pour nous de la province de Québec. "Elle sera le gage de notre survivance. L'importance et les avantages de l'oeuvre nous placent donc en face d'un devoir urgent, celui de rendre possible le développement complet de cette institution, avant que notre jeune génération aille chercher ailleurs sa culture.

"C'est pour cela qu'il faut faire de cette institution une oeuvre toute d'unité, de force intellectuelle, de vivantes opportunités, de grandeur et de noblesse. Dieu merci, le gouvernement par ce projet de loi, va sauver l'Université de Montréal.

"Mais cela ne suffira pas, il faut de toute nécessité, et je tiens à le dire ici, que les administrateurs fassent leur part pour le terminer. Il faut que les administrateurs donnent le bon exemple, qu'ils prouvent à leurs administrés et à la population toute entière que ce n'est pas sur le gouvernement seul qu'il faut compter. Le gouvernement a fait plus que sa part; nous ne cessons de l'en remercier et les générations futures feront de même.

"Jusqu'ici, qu'a-t-on fait? Depuis l'incendie, une commission a été constituée, un site choisi, les plans faits, et de plus, des fonds ont été trouvés, des contrats octroyés, l'argent a été dépensé. "Maintenant, il faut de toute nécessité finir ce qui a été commencé, pour l'honneur de notre nom et celui de notre province.

"En face de l'importance de l'oeuvre, il faut s'unir; mettre de côté les intérêts de chacun, faire disparaître la bigoterie politique et aussi la jalousie. "Monsieur le président, il ne faut pas craindre les objections, d'où qu'elles viennent.

"Quant aux autres nationalités, je suis convaincu qu'elles approuveront notre manière de voir, car elles ont de la mémoire et savent se souvenir de ce que nous, Canadiens-français, avons fait pour eux dans le passé, et lorsqu'ils le jour viendra où elles auront atteint notre chiffre de population, nous serons comme par le passé, généreux jusqu'à l'abnégation. Notre passé envers eux est le gage de leur confiance en notre justice.

"La question qui nous occupe en ce moment est, je crois, l'une des plus importantes que l'on ait présentée à l'attention des honorables membres de cette assemblée durant la présente session. "L'hon. premier ministre, une fois de plus, a trouvé le remède qui va permettre à cette oeuvre nationale de survivre. Sans ce projet de loi, c'en était fait de l'Université de Montréal. Je ne crains pas de l'affirmer.

"C'est pourquoi il faut apporter à son étude, à sa discussion, à son règlement, l'effort de toutes les bonnes volontés, sans distinction aucune. "Et je suis assuré à l'avance qu'avec l'union des intelligences et des volontés, nous trouverons une solution équitable et définitive. "Monsieur le Président, vous me permettrez d'émettre mon humble avis sur la question à l'étude. "Je pars du principe que l'Université de Montréal est une oeuvre vitale, essentielle à notre nationalité, essentielle au pays tout entier. Ce n'est pas, non plus, l'oeuvre d'un jour.

(Suite page 7)

Le maire de Montréal

Le maire de Montréal, M. Fernand Rinfret, est parti pour Québec, d'où il reviendra demain matin. Il prend part à l'étude du bill de Montréal par l'Assemblée législative. Jeudi de la semaine prochaine, le 20, Son Honneur assistera à la présentation d'une médaille à M. l'abbé Lionel Groulx par la Société historique de Montréal, ce qui coïncidera avec le 75e anniversaire de cette société. Et mardi, le 25, le Maire présidera une soirée qui aura lieu à la salle St-Sulpice, rue Saint-Denis, au bénéfice de l'église St-Jacques.

\$2.700,000 pour la macadamisation des rues de notre ville

Première ébauche du programme des travaux de la Voirie municipale pour l'été

Projet de M. Caron

Au programme de l'Edilité, pour la prochaine saison, figure un crédit de \$2,700,000 pour aménagement de rues en macadam, dans les quartiers excentriques de la métropole. On ignore encore si le montant en fait de ce crédit sera utilisé cette année même, en ce que l'Administration n'a rien perdu de ses rigoureux principes d'économie. Néanmoins, les intéressés insisteront sur l'urgence de ces travaux et tenteront d'en faire exécuter le plus grand nombre possible.

M. Joseph Monette, commissaire des Travaux publics, travaille en ce moment à la préparation du programme de voirie pour l'été prochain, avec la collaboration de M. C.-J. Leblanc, directeur du service de voirie. La réfection de la chaussée, des trottoirs, l'aménagement de nouveaux passages et certains autres travaux urgents devraient pouvoir occuper bon nombre de chômeurs. Toutefois, il serait futile de compter sur les travaux de la Municipalité pour atténuer tant soit peu le chômage, surtout en une période d'économie.

M. Georges Caron, conseiller municipal du quartier Maisonneuve, songe actuellement à intéresser l'autorité municipale à un projet en vertu duquel la longue lièze de terrain inoccupé qui sectionne ce quartier serait bientôt utilisée. Cette lièze de terrain est un vestige de la fameuse ligne de ceinture du Canadien-Pacifique, embranchement ferroviaire qui n'a jamais existé à cause de l'opposition qu'il avait suscitée chez les citoyens de l'Est. Actuellement, il reste d'énormes piliers en béton de chaque côté des rues, sur une longueur d'environ un mille, et les lignes d'homologation qui limitent cette lièze de terrain constituent des maisons, magasins ou autres immeubles.

M. Caron veut suggérer à l'Administration d'échanger des terrains de la Ville contre cette lièze, afin que le quartier Maisonneuve ne soit plus sectionné par le "no man's land" du Canadien Pacifique. Une fois que la Ville aurait acquis ce terrain, on pourrait y construire des immeubles et réparer l'aspect du quartier. Evidemment, les piliers inutilisés seraient démolis. On avait déjà voulu les démolir à la dynamite, mais la police s'y était opposée: c'était lors du projet du Canadien-Pacifique de construire un embranchement dans l'Est.

Après avoir fait les constatations d'usage, l'inspecteur Bélanger s'est empressé de prévenir le directeur de la police, M. Fernand Dufresne, qui a vivement déploré la mort du constable Côté, de même que ses assistants, MM. Charles Barnes et E.-H. Gobeil. L'inspecteur Bélanger a signalé que le constable Côté ne se trouvait pas de faction lorsque l'accident s'est produit. Il était à essayer sa moto qu'il venait de faire réparer quand, ayant vu un motocycliste faisant de la vitesse, il s'est lancé à sa poursuite.

Après avoir fait les constatations d'usage, l'inspecteur Bélanger s'est empressé de prévenir le directeur de la police, M. Fernand Dufresne, qui a vivement déploré la mort du constable Côté, de même que ses assistants, MM. Charles Barnes et E.-H. Gobeil. L'inspecteur Bélanger a signalé que le constable Côté ne se trouvait pas de faction lorsque l'accident s'est produit. Il était à essayer sa moto qu'il venait de faire réparer quand, ayant vu un motocycliste faisant de la vitesse, il s'est lancé à sa poursuite.

Ils demandent le paiement du loyer

Les Syndicats catholiques en faveur d'une indemnité aux propriétaires

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal s'est prononcé officiellement, hier soir, en faveur de l'octroi d'une indemnité aux propriétaires dont les locataires chômeurs ne peuvent pas payer loyer. La suggestion du délégué Sansterre, un comité de cinq membres a été nommé. Il a pour mission d'aller rencontrer les autorités municipales et de s'enquérir auprès d'elles de ce qui est fait ou doit être fait pour dédommager les propriétaires dont les loyers sont occupés par des locataires nécessiteux.

Le proposeur de la motion, M. Sansterre, dit qu'il avait été témoin, le jour même, de l'expulsion de deux familles de chômeurs. Il raconta la scène très pénible, une des deux familles comptant trois jeunes enfants de 2, 4 et 6 ans. Elles furent recueillies par des voisins charitables. "Les ouvriers de Montréal ont les yeux fixés sur les Syndicats catholiques, dit M. Sansterre, et attendent avec impatience qu'ils se prononcent sur une question aussi grave que celle du loyer des chômeurs.

"Il me semble, continua-t-il, qu'il est temps que nous disions ce que nous pensons à ce sujet." C'est alors que le Conseil central a résolu de se déclarer favorable à l'octroi d'une indemnité aux propriétaires qui logent des chômeurs incapables d'acquitter leur loyer.

Le comité chargé de rencontrer les autorités municipales pour leur demander certains renseignements et leur exposer l'attitude du mouvement syndical, se compose de MM. J.-B. Delsile; Alfred Charpentier; Sansterre; Beauchemin; Grandguillaume et Léonce Girard.

Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil s'est prononcé en faveur du vote obligatoire et de la présentation d'une carte d'identité par le votant. L'assemblée était présidée par M. Alfred Charpentier. M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général, présidait.

M. L.-J. Tarte élu en remplacement de M. D. Bremner

A la présidence de la Société de Secours aux enfants infirmes

Année fructueuse

La Société de Secours aux enfants infirmes tenait hier soir à l'hôtel Windsor, son assemblée annuelle, sous la direction de M. Douglas Bremner, président sortant de charge, et en présence du fondateur, M. Alphonse N. Brodeur.

Après la lecture et l'adoption des rapports, on a élu les directeurs suivants: MM. L.-J. Tarte, J.-H. Webb, Olivier Lefebvre, A.-C. Thorn, H. M. Mawhinney, D. C. Logan, Victor Dore, D. P. Fitzgibbon, H. R. Harrison, A.-L. Fyoo, H. Gadioux, W. F. Harris, H. C. Wright, A.-H. Bedard et Mme L.-L. Bruneau. Le bureau médical comprendra le Dr A. B. Chammond, le Dr H.-H. Derome, le Dr Edmond Dubé, le Dr Grant Fleming, le Dr H. R. Duxton Gray, le Dr G. Caisse, le Dr J. A. Nutter, le Dr W. J. Patterson, le Dr E. Saint-Jacques et le Dr W. G. Turner.

Le conseil d'administration suivant a été choisi: président, M. L.-J. Tarte; vice-présidents, MM. J. H. Webb et Olivier Lefebvre; secrétaire honoraire M. A. C. Thorn.

C'est avec beaucoup d'émotion que M. Tarte a remercié ses collaborateurs de leur marque de confiance. Il les a assurés qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour aider les enfants infirmes et il a annoncé que la Société élargirait ses cadres, en faisant rayonner son action bienfaisante dans tout le Québec, au lieu de se limiter au Québec de Montréal. Le nouveau président a remercié le gouvernement de la Province et l'Administration municipale des généreuses subventions accordées à la Société dans le passé. Et il s'est dit certain que ces subventions seraient renouvelées.

M. l'abbé Charles Beaudin et le révérend Gilbert Olivier ont été élus aumôniers de la Société. M. Beaudin a fait un splendide éloge du président sortant de charge qui, depuis le jour lointain où il fut victime d'un accident, s'est toujours employé à soulager les enfants infirmes.

Le Dr Eugène Saint-Jacques a fait l'éloge de M. M. Bremner et Tarte. Il a aussi fait savoir qu'il y a au moins 4,000 enfants infirmes à Montréal, dont 1,800 sont inscrits sur les listes de la Société.

Au cours de l'année dernière, 140 petits infirmes ont été opérés grâce à la Société; si l'on en n'a pas guéri un plus grand nombre, c'est à cause de l'épidémie de paralysie infantile qui a sévi. La Société a sept hôpitaux à sa disposition; à chacun d'eux est attaché un spécialiste en orthopédie, pour les difformités. Parant de l'école Victor-Doré, M. Saint-Jacques a dit que les enfants y sont si heureux, si bien traités, qu'ils voient venir les vacances avec appréhension.

"De tous les rapports soumis, il ressort, que des progrès considérables ont été accomplis par la Société au cours de l'année dernière, 1,932 enfants ont été conduits à la clinique, quelques-uns plus d'une fois; il y a eu 780 examens; 133 traitements (becs de lièvre et palais déformés); 63 admissions aux différents hôpitaux; 17 opérations; 75 enfants complètement guéris; 751 voitures mises à la disposition de la Société par les membres des différents clubs de Montréal; 33,544 voyages faits avec l'ambulance donnée par le Club Kewanis; \$3,600 de déboursés pour les appareils. Tous ceux qui ont participé à la parole à l'assemblée d'hier soir ont vivement remercié les bienfaiteurs de la Société, de même que les journaux.

Einstein voit l'Allemagne en proie à la démente

Berlin, 11. (P.A.). — Les savants allemands sont de très mauvais humoristes contre leur collègue et compatriote Albert Einstein qui, de Belgique, s'amuse à dire l'opinion qu'il a de l'Allemagne. En effet, dans une lettre envoyée à l'académie prussienne des Sciences, Einstein exprime l'avis que l'Allemagne se trouve en proie à une "psychose collective". Le psychologue ajoute qu'il a demandé à la Ligue internationale contre l'antisémitisme de lutter pour l'idéal de la civilisation menacée et contre la psychose collective de l'Allemagne.

A VENDRE BOUCHERVILLE VILLAGE

Maison en brique à vendre 7ème Avenue No 24. Chauffage à eau chaude, belle façade. Grande cour avec arbres fruitiers. Beau jardin. Grands bâtiments avec garage. Tout de première classe. S'adresser à M. Joseph Chaput (AD) Village Varannes. 4-1-D

1926 Plessis. Tél.: AM. 8900 Monty, Lefile & Tanguay POMPES FUNEBRES Service d'Ambulance

M. Poirier Directeur de funérailles EQUIPEMENT DES PLUS MODERNES 6603 St-Laurent CRacent 5700

Les nouvelles du CANADA... A onze heures ce soir à CFCF... Soyez aux écoutes... Toute l'actualité en quelques minutes